

# ON VEUT TUER L'ACTION SOCIALE

**La section CGT Finances Publiques 21** tenait à s'exprimer sur le sujet de la **distribution des chèques cadeaux**, le samedi 14 décembre 2013 lors de l'arbre de Noël des Finances et de **la casse de l'action sociale**.

Chaque année, l'arbre de Noël est organisé par la délégation de l'action sociale, **depuis cette année, les délégués ne sont plus régisseurs départementaux et ne sont donc plus autorisés à détenir des valeurs.**

**De ce fait, cette nouvelle procédure régionale s'est traduite par une distribution des chèques cadeaux assurée par la régisseuse régionale, et elle seule. Certains collègues (et surtout leurs enfants) ont donc dû attendre plus d'une heure pour récupérer leurs chèques cadeaux.**

**La section CGT Finances Publiques 21** a déploré que suite au **départ de trois personnes quittant la délégation de l'action sociale il y a un an, seule une collègue ait été recrutée** pour assumer la charge de l'action sociale aux Finances, pour l'ensemble de notre département.

**Cet état de fait est symptomatique de la volonté de notre ministère de réduire à peau de chagrin l'action sociale en général (réduction du nombre de jouets sur le catalogue de Noël, baisse du montant des chèques cadeaux...)**

A l'heure de la promotion intense de la Démarche Stratégique et de ses "nombreuses solutions" trouvées pour gagner en efficacité, **nous ne pouvons que regretter que de telles procédures soient mises en place.** Mais il est vrai qu'il n'existe pas encore de statistiques et indicateurs sur ce sujet.

**La section CGT Finances Publiques 21** tenait à souligner le travail effectué par la Déléguée de l'action sociale, Catherine MONIN depuis près d'un an et en particulier ces derniers mois pour l'organisation de l'arbre de Noël.

**La section CGT Finances Publiques 21** demande à ce que soit créé un poste supplémentaire à la délégation de l'action sociale de la Côte d'Or pour permettre à ce service d'apporter pleinement son rôle social sans provoquer l'épuisement de la déléguée.